



**AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO
2023-11-290 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 90-07-156**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 6 novembre 2023, le conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus a adopté le **1^{er} projet de règlement no 2023-11-290 modifiant le règlement de zonage no 90-07-156.**

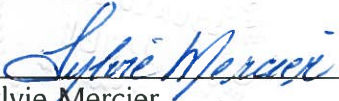
QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement ci-dessus mentionné se déroulera le 4 décembre à 19h dans la salle des séances du conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées :

- **Règlement no 2023-11-290 modifiant le règlement de zonage no 90-07-156.** Ce projet de règlement a pour objet d'intégrer la terminologie liée aux éoliennes, d'intégrer formellement les dispositions en lien avec les éoliennes au règlement de zonage, d'autoriser certains usages complémentaires aux utilisations résidentielles selon certaines conditions et d'ajouter une marge de recul arrière et latérale à toutes les constructions;

QUE des dispositions du règlement no 2023-11-290 modifiant le règlement de zonage seront susceptibles d'approbation référendaire;

QU'une copie du projet de règlement ci-dessus mentionné peut être consultée au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus
Ce 15 novembre 2023


Sylvie Mercier
Directrice générale et greffière-trésorière